

REGLEMENT CHALLENGE

« TRAIL CCVH 2023 »

Dans le cadre de son opération de promotion des trails, la CCVH avec les associations (JCT, BT et FOYER RURAL de St Jean de FOS) propose le challenge « trails CCVH 2023 » pour ces courses à pieds hors stade.

La volonté du territoire est de créer une synergie et une dynamique afin d'augmenter : le nombre de coureurs participant aux épreuves de ce challenge et d'attirer vers la course à pied un public plus large, notamment les jeunes et les féminines. Chaque épreuve garde son autonomie habituelle ; seul un classement spécifique au Challenge est mis en place. Chaque participant doit prendre part à l'ensemble des épreuves dans cette édition. Tous les participants classés reçoivent un lot, les meilleurs sont récompensés de manière plus conséquente à l'occasion de la cérémonie de remise des prix qui sera organisé après la dernière course, le dimanche 12 novembre au Vinotrail à Montpeyroux.

Article 1 - Principes du Challenge :

Ce Challenge est ouvert à tous les coureurs, hommes et femmes, licenciés FFA ou non. La réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme sera appliquée, notamment en ce qui concerne les catégories d'âges minimum selon les distances proposées. Il repose également sur les règlements propres aux trails concernés. La participation au Challenge est gratuite.

Article 2 – Les épreuves :

La sauta Roc le 11 et 12 février.
Le trail de Clamouse le 26 mars.
Le trail du Berger le 1 octobre.
Vinotrail le 12 novembre.

Article 3 – Le classement, récompenses :

Le classement se fera au cumul des temps sur les **4 trails**.
Le coureur choisira son challenge : challenge **LARG** (pour les courses longues) ou le challenge **BRAC** (pour les courses courtes).
Pour apparaître dans le classement du podium il faut avoir terminé les **4 épreuves**.
Le coureur qui aura totalisé le moins de temps sur les courses sera déclaré vainqueur du challenge.
Les 3 premiers classés de chacune des 4 catégories (homme et femme sur les challenges **LARG** et **BRAC**) recevront une dotation offerte par l'office de tourisme.
Tous les finishers auront une dotation.

Article 4 – Disqualification

Le bureau du challenge se réserve le droit de disqualifier sur ce même challenge un concurrent n'ayant pas respecté la code des trailers (attitude non sportive, non-respect de la nature, jets de détritrus, non-assistance à un autre coureur en difficulté, aide matérielle autre que celle mise en place par l'organisateur de la course, non-respect des bénévoles et de la signalisation).

Article 5 – Inscriptions

Les inscriptions se feront sur le site 3WSPORTS, rubrique « CHALLENGE CCVH » et sur le site de chaque organisateur un onglet Challenge CCVH sera proposé pour valider l'inscription. Un tarif préférentiel d'une réduction de 10% sera octroyé.

Article 6 – Organismateurs

Chaque organisateur de course se réserve le droit de réaliser son propre classement (Catégories, clubs, entreprises, etc...) indépendamment du challenge ainsi que de posséder les partenaires de son choix.

Il devra impérativement nous fournir, dans un délai maximum de 8 jours après l'épreuve, **4 classements spécifiques** soit un classement scratch femme et homme, sur les courses longues et un classement homme et femme sur les courses courtes.

Enfin il devra, bien évidemment, mettre le rappel de sa participation (logo ci-dessous) au Challenge CCVH sur chacun de ses documents de communication.